

Les Fables de La Fontaine et la formation des policières (Leçon 9)

Gilles Renaud¹

Le 25 septembre 2024

Les deux mulets, enseigne aux policières que la discrétion, voire la circonspection, est toujours de mise si vous désirez réussir vos enquêtes en passant inaperçus, notamment si vous désirez œuvrer à titre d'agent d'infiltration

D'entrée de jeu, il sied de noter que certains auteurs plus anciens que de la Fontaine citaient le titre de cette Fable ainsi : « Les deux mulets et les voleurs », titre tout désigné pour cette série de leçons pour les policiers. Bref, on nous explique que le mulet qui porte de l'avoine fait son petit bonhomme de chemin sans tracas alors que son confrère, qui porte de l'argent, responsabilité dont il retire le grand orgueil, est la proie de bandits. Il meurt à la suite de ce vol qualifié, tout en entendant l'autre mulet lui expliquer qu'un emploi trop important peut entraîner des conséquences néfastes.

Dans le cadre de notre série de documents de travail, il ne s'agit pas de dédaigner de hauts postes au sein des forces policières, loin de là, mais plutôt de faire la leçon qu'il est non indiqué de faire les manchettes dans le cadre de votre emploi, de crainte que vous ne puissiez travailler à l'ombre, la qualité de marque pour pouvoir s'infiltrer au sein du milieu interlope. En outre, les policières doivent y tirer une leçon à prodiguer aux commerçants, marchands, bijoutiers, et ainsi de suite, qu'il faille employer les meilleurs « candidats » dans l'exercice de la protection de leurs avoirs et, en outre, il faut toujours agir avec discrétion en rapport aux déplacements de leurs recettes et marchandises.

Fort de ces enseignements, lisons cette Fable fort utile :

Deux mulets cheminaient : l'un d'avoine chargé,
L'autre portant l'argent de la gabelle².
Celui-ci, glorieux d'une charge si belle,
N'eût voulu pour beaucoup en être soulagé.
Il marchait d'un pas relevé,
Et faisait sonner sa sonnette ;
Quand, l'ennemi se présentant,
Comme il en voulait à l'argent,

¹ Juge - Cour de justice de l'Ontario - janvier 1995 à avril 2023. Parmi mes livres, relevons Plaider – Un juge se livre, Les Éditions Yvon Blais, Cowansville, Québec, 2017, L'évaluation du témoignage Un juge se livre, Les Éditions Yvon Blais, Cowansville, Québec, 2008 et Principes de la détermination de la peine, Les Éditions Yvon Blais, Cowansville, Québec, 2004. L'auteur a aussi occupé à titre de Procureur adjoint de la Couronne (Ontario) et d'avocat au sein du ministère de la Justice (Canada).

² Il s'agit d'une taxe.

Sur le mulet du fisc une troupe se jette,
Le saisit au frein, et l'arrête.
Le mulet en se défendant
Se sent percer de coups : il gémit, il soupire.
« Est-ce donc là, dit-il, ce qu'on m'avait promis ?
Ce mulet qui me suit du danger se retire,
Et moi j'y tombe, et je péris.
« Ami, lui dit son camarade,
Il n'est pas toujours bon d'avoir un haut emploi.
Si tu n'avais servi qu'un meunier, comme moi,
Tu ne serais pas si malade. » [Soulignement de nous]